

Les conditions d'étude et de travail dans les collèges de Sarthe

Evaluation faite à partir des effectifs par classe au début de l'année 2025-2026



Sommaire

- Pages 2 à 3 Les effectifs théoriques par classe à la rentrée de septembre *Hors documents, 0,5 page de lecture.*
- Pages 4 à 7 Les classes supplémentaires qui auraient amélioré les *Hors documents, 2 pages de lecture.*
- Pages 8 à 12 Bilan de l'organisation de la rentrée 2025 : chargeons les *Hors documents, 2,5 pages de lecture*
- Page 13 Le Snes72 en instance à la Dsden sur les DHG : s'appuyer *Hors image, 0,5 page* sur les réalités du terrain pour pouvoir rendre un Service *de lecture.*
Public de qualité
- Pages 14 à 15 Classement des classes selon leurs effectifs en Sarthe en *Hors docs, 1 page de lecture.*

Auteur : Snes72, rés. Les Arcades, 29 place d'Alger, 72 000 Le Mans.

Contacts : +33 6 44 02 53 20 / <https://www.snes72.org> / snes72@nantes.snes.edu

Les effectifs théoriques par classe à la rentrée de septembre 2025

Au Conseil Départemental de l'Education Nationale du 18 novembre 2025, sous la présidence du préfet, la Dasen a présenté un livret des statistiques de la rentrée 2025-2026, dont voici un extrait.

Doc 1 : Le nombre d'élèves et de classes par collège en Sarthe à la rentrée 2025

Commune	Établissement	ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL + UIIS												DONT ULIS				SEGPA									
		6e			5e			4e			3e			Total		NB DIV	Moy	6ème		5ème		4ème		Total	NB DIV		
																		6è	5è	4è	3è						
Élèves																											
ALLONNES	JOHN KENNEDY	68	3	22,67	87	4	21,75	76	3	25,33	121	5	24,2	352	15	23,47	0	3	4	5	13	15	15	16	63	4	
ALLONNES	LE MARIN	84	4	21	93	4	23,25	83	4	20,75	89	4	22,25	349	16	21,81	4	3	2	4	13				0		
ANCINNES	NORMANDIE-MAINE	67	3	22,33	99	4	24,75	81	3	27	75	3	25	322	13	24,77						0			0		
ARNAGE	HENRI LEFEUVRE	127	5	25,4	118	4	29,5	119	4	29,75	101	4	25,25	465	17	27,35									0		
BALLON	RENE CASSIN	66	3	22	84	3	28	72	3	24	83	3	27,67	305	12	25,42	1	4	3	5	13	10	16	9	51	4	
BEAUMONT-SUR-SARTHE	LE JONCHERAY	43	2	21,5	60	2	30	71	3	23,67	63	3	21	237	10	23,7	2	5	2	4	13				0		
BESSE-SUR-BRAYE	COURTANVAUX	27	2	13,5	44	2	22	29	1	29	30	1	30	130	6	21,67						0			0		
BONNETABLE	LA FORESTERIE	126	5	25,2	107	4	26,75	119	5	23,8	111	4	27,75	463	18	25,72						0			0		
BOULOIRE	G.A.POLLINEAIRE	107	4	26,75	84	3	28	97	4	24,25	101	4	25,25	389	15	25,93						0			0		
CRANFS-FOULLETOUTRE	PIERRE BELON	74	3	24,67	60	2	30	72	3	24	72	3	24	278	11	25,27						0			0		
CHAMPAGNE	WILBUR WRIGHT	133	5	26,6	119	5	23,8	126	5	25,2	124	4	31	502	19	26,42	2	4	3	4	13				0		
CHANGE	JACQUES PELETIER	84	3	28	84	3	28	81	3	27	79	3	26,33	328	12	27,33	1	1	2	2	6				0		
CONLIE	ANDRE PIOGER	81	3	27	76	3	25,33	76	3	25,33	66	3	22	299	12	24,92	2	3	3	5	13	16	16	15	59	4	
CONNERRE	FRANCOIS GRUDE	133	5	26,6	178	6	29,67	160	6	26,67	129	5	25,8	600	22	27,27						0			0		
COULAINES	JEAN COCTEAU	125	5	25	116	4	29	139	5	27,8	104	4	26	484	18	26,89	3	4	3	3	13				0		
ECCOMMOY	ALFRED DE MUSSET	131	5	26,2	128	5	25,6	139	5	27,8	102	4	25,5	500	19	26,32						0			0		
FRESNAY-SUR-SARTHE	LEO DELIBES	69	3	23	76	3	25,33	68	3	22,67	67	3	22,33	280	12	23,33	0	3	3	4	10				0		
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR	PIERRE DE RONSARD	37	2	18,5	42	2	21	35	2	17,5	38	2	19	152	8	19						0			0		
LA FERTE-BERNARD	GEORGES DESNOS	156	6	26	162	6	27	193	7	27,57	131	5	26,2	642	24	26,75	0	5	4	3	12	14	16	15	60	4	
LA FLECHE	LE VIEUX CHENE	107	4	26,75	87	3	29	107	4	26,75	97	4	24,25	398	15	26,53	3	2	4	4	13				0		
LA FLECHE	PETIT VERSAILLES	110	4	27,5	101	4	25,25	95	4	23,75	92	4	23	398	16	24,88						0			0		
LA SUZE-SUR-SARTHE	A.J.TROUVE-CHAUVEL	126	5	22,75	148	6	23,75	118	5	25,25	107	4	25,75	499	20	24,38	1	4	4	4	13	16	32	16	27	6	
LE GRAND-LUCE	PAUL CHEVALLIER	62	3	20,67	98	4	24,5	72	3	24	80	3	26,67	312	13	28						0			0		
LE LUDE	LES QUATRE-VENTS	68	3	22,67	51	2	25,5	65	3	21,67	52	2	26	236	10	23,6						0			0		
LE MANS	ALAIN FOURNIER	91	4	22,75	95	4	23,75	101	4	25,25	103	4	25,75	390	16	24,38						0			0		
LE MANS	ALBERT CAMUS	81	3	27	83	3	27,67	86	3	28,67	86	3	28,67	336	12	28						1	3	3	6	13	
LE MANS	AMBROISE PARE	109	4	27,25	115	4	28,75	115	4	28,75	100	4	25	439	16	27,44						0			0		
LE MANS	BERTHELOT	111	4	27,75	112	4	28	116	4	29	137	5	27,4	476	17	28						0			0		
LE MANS	COSTA GAVRAS	90	4	22,5	81	4	20,25	78	3	26	73	3	24,33	322	14	23						3	4	3	3	13	
LE MANS	JEAN DE L'EPINE	97	4	24,25	129	5	25,8	134	5	26,8	136	5	27,2	496	19	26,11						1	3	3	3	10	
LE MANS	LA MADELEINE	113	5	22,6	113	4	28,25	109	4	27,25	117	4	29,25	452	17	26,59						2	4	3	5	14	
LE MANS	LEON TOLSTOI	59	3	19,67	72	3	24	72	3	24	67	3	23,33	270	12	22,5						0			0		
LE MANS	BERENGERE DE NAVARRE	64	3	21,33	51	2	25,5	65	3	21,67	81	3	27	261	11	23,73						0			0		
LE MANS	PIERRE GILLES DE G.	116	5	23,2	101	4	25,25	91	4	22,75	96	4	24	404	17	23,76						0			0		
LE MANS	ROGER VERCEL	89	4	22,25	101	4	25,25	100	4	25	69	3	23	359	15	23,93						0			0		
LE MANS	JOSEPHINE BAKER	93	4	23,25	82	4	20,5	98	4	24,5	102	4	25,5	375	16	23,44						0			0		
LE MANS	VIEUX COLOMBIER	112	4	28	134	5	26,8	97	4	24,25	105	4	26,25	448	17	26,35						16	16	16	16	64	4
LE MANS	JOSEPH WEISMANN	75	3	25	82	3	27,33	98	4	24,5	99	4	24,75	354	14	25,29						0			0		
LOUE	BELLE-VUE	99	4	24,75	108	4	27	96	4	24	100	4	25	403	16	25,19						0			0		
MAMERS	MAUBOUSSIN	74	3	24,67	103	4	25,75	88	3	29,33	73	3	24,33	338	13	26						0			0		
MAROLLES-LES-BRAULTS	JEAN MOULIN	42	2	21	39	2	19,5	49	2	24,5	37	2	18,5	167	8	20,88						0			0		
MAYET	BOUTELOUP	55	2	27,5	49	2	24,5	73	3	24,33	32	2	16	209	9	23,22						0			0		
MONTVAL	DE BERCE	104	4	26	94	4	23,5	103	4	25,75	96	4	24	397	16	24,81						0			0		
MOLLINS-LE-CARBONNEL	DES ALPES MANCELLES	75	3	25	69	3	23	70	3	23,33	66	3	22	280	12	23,33						0			0		
MULSANNE	BOLLEE	140	5	28	108	4	27	75	3	25	83	3	27,67	406	15	27,07						0			0		
NOYEN/SARTHE	MARCEL PAGNOL	106	4	26,5	104	4	26	101	4	25,25	104	4	26	415	16	25,94						0			0		
PARIGNE-L'EVEQUE	LOUIS CORDELET	109	4	27,25	120	4	30	106	4	26,5	94	4	23,5	429	16	26,81						0			0		
PONTVALLAINE	JACQUES PREVERT	82	3	27,33	86	3	28,67	77	3	25,67	69	3	23	314	12	26,17						0			0		
SABLE-SUR-SARTHE	SIMONE VEIL	87	4	21,75	124	5	24,8	124	5	24,8	90	4	22,5	425	18	23,61						0			0		
SABLE-SUR-SARTHE	PIERRE REVERDY	108	4	27	115	4	28,75	116	4	29	116	4	29	455	16	28,44						0			0		
SAINTE-CALAIS	JULES FERRY	49	2	24,5	51	2	25,5	46	2	23	54	2	27	200	8	25						0			0		
SAINTE-COSME-EN-VAIRAIS	VERON DE FORBONNAIS	66	3	22	38	2	19	37	2	18																	

Après traitements des données, nous construisons le tableau suivant A NE PAS DIFFUSER : c'est le gros travail du Snes72, qui fait sa singularité et sa force, par rapport aux autres syndicats.

Doc 2 : Les effectifs théoriques des classes des collèges à la rentrée 2025 (hors Ulis et Segpa)

Les données complètes de ce tableau sont réservées aux adhérent.es du Snes72

Données Dsden72, traitement Snes72 (Tous droits réservés : diffusion interdite. Consultation strictement réservée à nos adhérent.es)

Note pour les cases en gras : sur le niveau, le strict respect des seuils d'élève par classe (Rep : 24 élèves en 6^e. 26 ensuite / Hors Rep : 28 en 6^e et 30 ensuite) pouvait se faire avec une classe de moins. La Dsden a ajouté une classe ce qui diminue le nombre d'élèves par classe sur le niveau.

Au total, sur 805 classes, il n'y a que 8 classes qui permettent d'améliorer localement les conditions d'enseignement pour l'année scolaire 2025-2026.

Ces effectifs par classe sont théoriques. Quand un collège a 3 classes et 77 élèves sur un niveau, nous avons opéré une répartition la plus égale possible des effectifs, soit 26-26-25. Ainsi, la réalité dans les collèges peut être différente : une répartition déséquilibrée peut être faite au regard des spécificités locales (option, public élèves...). Selon l'usage de la DHG, un établissement peut aussi utiliser ses moyens pour créer une division supplémentaire au lieu d'instaurer des dédoublements par exemple. A l'échelle du département, les données théoriques sont très utiles : elles nous donnent une photographie générale des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves, pas très éloignée de la réalité.

L'exclusion des élèves Ulis dans le tableau s'explique pour deux raisons. D'une part, dans un souci de comparaison avec les données d'avant la rentrée 2024-2025. En effet, les élèves Ulis étaient comptés à part, ce qui n'est plus le cas maintenant où ils sont comptés dans leur classe de rattachement. D'autre part, nous ne connaissons pas, au quotidien, la réalité de cette présence des élèves Ulis dans les classes, qui varie fortement d'un élève à l'autre. C'est pourquoi, pour vous représenter au CSAD de fin janvier 2026, où nous obtiendrons la communication des dotations horaires des collèges pour 2026-2027, le Snes72 collecte les effectifs par classe d'un maximum de collèges. Nous vous laissons le soin, en tant qu'experts du terrain, de déterminer s'il faut inclure ou non les élèves Ulis dans les effectifs de vos classes. (voir page 13)

Cette exclusion des élèves Ulis rend encore plus théorique les effectifs par classe du tableau précédent : ce sont des effectifs théoriques à minima ! C'est une donnée à garder dans la section suivante, lorsque nous estimons le nombre de classes supplémentaires dont la Sarthe aurait eu grand besoin. Nous les avons sans doute minorés.

Les classes supplémentaires qui auraient amélioré les conditions d'études et d'exercice en septembre 2025

Pourquoi le Snes72 retient-il le seuil des 26 élèves pour parler de classes chargées ?

- L'idéal du Snes-Fsu est de 24 élèves par classe (18 en enseignement prioritaire), quelque soit le niveau au collège : chaque niveau a ses spécificités qui nécessitent d'assurer de bonnes conditions. [Rappelons que selon les données de [L'Europe de l'Education en 2022](#), il y a en moyenne 21 élèves par classe au collège pour les 22 pays de l'UE membres de l'OCDE. La moyenne en France est de 26 élèves].
- 24 élèves nécessitent 12 tables de 2 élèves. La disposition est bien souvent de 4 rangées de 3 tables. 25 ou 26 élèves, impliquent d'ajouter une table et une 5^e rangée débute. Pour qui se trouve à assurer le cours, l'espace de travail n'est plus le même.

A la date où les services de la Dsden ont effectué le relevé des effectifs, pour la rentrée 2025, les collèges accueillaient 19 952 élèves et 805 classes.

Doc 3 : Nombre total de classes et d'effectifs dans les collèges de Sarthe en 2025-2026 (hors Ulis et Segpa)

	Effectifs élèves	Total des classes	
Niveau 6 ^e	5018	206	
Niveau 5 ^e	5137	203	
Niveau 4 ^e	5042	203	
Niveau 3 ^e	4755	193	
Ensemble	19952	805	<ul style="list-style-type: none">- 5137 élèves de 5^e. 1% des 5^e représente environ 50 élèves.- Au collège de la Suze, en 5^e, 144 élèves auraient pu tenir dans 5 classes (28,8 élèves/classe) en respectant le seuil de 30 élèves. L'ajout de la 6^e division, fait qu'on passe à 24 élèves/classe. 144 élèves, c'est ±3 % des 5^e du département.- Dit autrement, I seule division permet de faire baisser de ±3 % le nombre d'élèves de 5^e en Sarthe scolarisés dans une classe de 26 élèves ou plus.

Il ne faut que quelques divisions supplémentaires pour améliorer très sensiblement les conditions de scolarité et de travail à l'échelle du département. Cela assurerait en outre plus d'homogénéité entre les collèges.

Nous allons tenter de le démontrer en étudiant les collèges, niveau par niveau (6^e, 5^e, 4^e et 3^e), pour estimer si le nombre d'élèves par classe exige ou non l'adjonction d'une classe supplémentaire. Cet ajout garantirait la disparition de classes de 26 élèves et plus sur le niveau. Pour réaliser cette analyse, il faut garder à l'esprit les deux éléments suivants :

1. Le Snes72 mène l'évaluation des situations avec une part d'arbitraire.
2. Nous menons l'évaluation en renonçant à une position maximaliste. Malgré l'existence de plusieurs classes avec 26 élèves et plus sur un niveau, nous n'avons pas forcément ajouter de classe supplémentaire. (La comparaison des tableaux du doc 2 page 3 et du doc 4 page 6 le montre)

En repartant du tableau présentant le nombre d'élèves théoriques par classe dans les collèges de la Sarthe, nous n'avons conservé que les niveaux (cases) pour lesquels l'ajout d'une division supplémentaire aurait été impératif. Et, pour les établissements concernés, nous avons ajusté à la hausse le nombre total de classes que le collège aurait dû avoir pour assurer de bonnes conditions d'études pour les élèves et d'exercice pour les professionnels.

Doc 4 : 27 collèges sur 56 qui auraient eu grandement besoin de classes supplémentaires pour la rentrée 2025 (hors Ulis et Segpa)

Collèges	Nb 6e : élèves par classe	5e : élèves par classe	4e : élèves par classe	3e : élèves par classe	Elev. : Clas.
Allonnes K					339 : 15
Allonnes M					336 : 16
Ancinnes			81 : 27-27-27		322 : 14**
Arnage		116 : 29-29-29-29	119 : 30-30-30-29		460 : 19
Ballon					292 : 12
Beaumont					224 : 10
Bessé/Br.					130 : 6
Bonnétable		107 : 27-27-27-26		111 : 28-28-28-27	463 : 20
Bouloire	107 : 27-27-27-26	84 : 28-28-28			389 : 17
Cérans-Fou.		60 : 30-30			278 : 12
Champagné				120 : 30-30-30-30	489 : 20
Changé	83 : 28-28-27	83 : 28-28-27			322 : 14
Conlie					286 : 12
Connerré	133 : 27-27-27-26-26	178 : 30-30-30-30-29-29	160 : 27-27-27-27-26-26		600 : 25
Coulaines		112 : 28-28-28-28	136 : 28-27-27-27-27		471 : 20
Ecommoy			139 : 28-28-28-28-27		500 : 20
Fresnay					270 : 12
Chartre/L.					152 : 8
Ferté-Bern.			189 : 27-27-27-27-27-27-27-27		630 : 25
Flèche V Ch.		85 : 29-28-28			385 : 16
Flèche P Ve.	110 : 28-28-27-27				398 : 17
Suze/Sar.					486 : 20
Grand-Lucé					300 : 13
Le Lude					236 : 10
Le Mans					
A. Fournier					390 : 16
A. Camus			83 : 28-28-27		323 : 13
A. Paré	109 : 28-27-27-27	115 : 29-29-29-28	115 : 29-29-29-28		439 : 19
Berthelot	111 : 28-28-28-27	112 : 28-28-28-28	116 : 29-29-29-29	137 : 28-28-27-27-27	476 : 21
C. Gavras					309 : 14
J. de l'Epine				133 : 27-27-27-26-26	486 : 20
Madeleine		109 : 28-27-27-27		112 : 28-28-28-28	438 : 19
L. Tolstoï					270 : 12
B.de Nav.					248 : 11
De Gennes					391 : 17
R. Vercel					359 : 15
J. Baker					375 : 16
V. Colomb.	108 : 27-27-27-27				438 : 18
J. Weismann		82 : 28-27-27			354 : 15
Loué					394 : 16
Mamers			84 : 28-28-28		325 : 14
Marolles					167 : 8
Mayet					209 : 9
Montval					384 : 16
Moulins C.					280 : 12
Mulsanne	140 : 28-28-28-28-28	108 : 27-27-27-27		83 : 28-28-27	406 : 18
Noyen					415 : 16
Parigné l'E.		118 : 30-30-29-29			417 : 17
Pontvallain		83 : 28-28-27			301 : 13
Sablé V					412 : 18
Sablé R	108 : 27-27-27-27	115 : 29-29-29-28		116 : 29-29-29-29	455 : 19
St Calais					187 : 8
St Cosme V.					179 : 9
Ste Jamme		159 : 27-27-27-26-26		111 : 28-28-28-27	516 : 22
Sillé					207 : 9
Vibraye	82 : 28-27-27				320 : 14
Yvré-l'E.					324 : 13
SARTHE	+10 classes pour 1091 élèves concernés*	+17 classes pour 1826 élèves concernés	+10 classes pour 1222 élèves concernés	+8 classes pour 923 élèves concernés	+45 classes pour 5062

*10 collèges en 6e auraient besoin d'1 classe supplémentaire pour réduire le nombre d'élèves par classe. 1091 élèves verrraient leurs conditions de travail s'améliorer.

** : le nombre de classes dans l'établissement a été ajusté à la hausse.

A l'échelle de la Sarthe, voici les classes supplémentaires que le Snes72 aurait aimé avoir (remarque : si nous avions inclus dans nos comptes les élèves ULIS, nous aurions dénombré plus de classes supplémentaires nécessaires).

Doc 5 : Les classes supplémentaires nécessaires pour le Snes72 à la rentrée 2025 (Ulis exclus)

Sur les 56 collèges de Sarthe	Niveau 6 ^e	Niveau 5 ^e	Niveau 4 ^e	Niveau 3 ^e	Tous Niveaux
Elèves de Sarthe à la rentrée 2025	5018	5137	5042	4755	19952
Classes de Sarthe à la rentrée 2025	206	203	203	193	805
Classes supplémentaires qu'on aurait aimé avoir pour réduire celles de 26 élèves et plus	10	17	10	8	45
=> Nombre d'élèves qui n'auraient plus été scolarisés dans une classe de 26 élèves et plus.	1091	1826	1222	923	5062
% de Classes supplémentaires qu'on aurait aimé avoir pour réduire celles de 26 élèves et plus	4,9 %	8,4 %	4,9 %	4,1 %	5,6 %
=> % d'élèves qui n'auraient plus été scolarisés dans une classe de 26 élèves et plus	21,7 %	35,5 %	24,2 %	19,4 %	25,4 %

A l'échelle du département, on constate que seulement 5,6 % de classes en plus entraînent une amélioration des conditions d'études pour 25,4 % des collégiens du département. On peut formuler cela autrement : les économies de bouts de chandelle du Ministère dégradent les conditions d'études d'un collégien sarthois sur 4 !

Les classes supplémentaires à créer ne concernent que les collèges hors éducation prioritaire. Pour réaliser nos pourcentages, on pourrait aussi exclure les classes et les élèves des 7 collèges de l'éducation prioritaire. Et sans surprise, cela ne change guère le constat précédent.

Doc 6 : Les classes supplémentaires nécessaires pour le Snes72 à la rentrée 2025 (hors Education prioritaire et Ulis exclus)

Sur 49 collèges de Sarthe	Niveau 6 ^e	Niveau 5 ^e	Niveau 4 ^e	Niveau 3 ^e	Tous Niveaux
Elèves Sarthe à la rentrée 2025	4400	4491	4407	4102	17400
Classes Sarthe pour 2025-2026	178	174	176	165	693
Classes supplémentaires qu'on aurait aimé avoir pour réduire celles de 26 élèves et plus	10	17	10	8	45
=> Nombre d'élèves qui n'auraient plus été scolarisés dans une classe de 26 élèves et plus.	1091	1826	1222	923	5062
% de Classes supplémentaires...	5,6 %	9,8 %	5,7 %	4,8 %	6,5 %
=> % d'élèves qui n'auraient...	24,8 %	40,7 %	27,7 %	22,5 %	29,1 %

Bilan de l'organisation de la rentrée 2025 : chargeons les classes en tenant compte des IPS ?

Au total, selon nous, sur les **56 collèges de la Sarthe**, **27 auraient eu besoin d'au moins une division supplémentaire en septembre 2025**. Le tableau suivant effectue une synthèse de la rentrée avec les collèges qui ont été classés par ordre décroissant, selon leurs effectifs d'élèves (colonne Elv.)

Doc 7 : Les classes des grands collèges n'ont pas été allégées en Sarthe à la rentrée 2025 (Ulis exclus)

Collèges	Nb 6e : Elv./classe	5e : Elv./classe	4e : Elv./classe	3e : Elv./classe	Elv.	Clas.	Clas+*	IPS24-25
Ferté-Bern.			189 : 27-27-27-27-27-27		630	24	1	94,5
Connerré	133 : 27-27-27-26-26	178 : 30-30-30-30-29-29	160 : 27-27-27-26-26		600	22	3	98,0
Ste Jamme		159 : 27-27-27-26-26-26		111 : 28-28-28-27	516	20	2	110,9
Ecommoy			139 : 28-28-28-28-27		500	19	1	102,5
Champagné		a eu 1 classe en +		120 : 30-30-30-30	489	19	1	101,8
Suze/Sar.		a eu 1 classe en +			486	20		102,1
J. de l'Epine				133 : 27-27-27-26-26	486	19	1	103,4
Berthelot	111 : 28-28-28-27	112 : 28-28-28-28	116 : 29-29-29-29	137 : 28-28-27-27-27	476	17	4	102,4
Coulaines		112 : 28-28-28-28	136 : 28-27-27-27-27		471	18	2	99,2
Bonnétable		107 : 27-27-27-26	a eu 1 classe en +	111 : 28-28-28-27	463	18	2	96,4
Armaige		116 : 29-29-29-29	119 : 30-30-30-29		460	17	2	100,0
Sablé R.	108 : 27-27-27-27	115 : 29-29-29-28		116 : 29-29-29-29	455	16	3	95,5
A. Paré	109 : 28-27-27-27	115 : 29-29-29-28	115 : 29-29-29-28		439	16	3	114,2
Madeleine	a eu 1 classe en +	109 : 28-27-27-27		112 : 28-28-28-28	438	17	2	108,7
V. Colomb.	108 : 27-27-27-27				438	17	1	117,2
Parigné l'E.		118 : 30-30-29-29			417	16	1	107,6
Noyen					415	16		95,1
Sablé V					412	18		80,3
Mulsanne	140 : 28-28-28-28-28	108 : 27-27-27-27		83 : 28-28-27	406	15	3	105,7
Flèche P Ve.	110 : 28-28-27-27				398	16	1	94,3
Loué					394	16		100,1
De Gennes					391	17		78,7
A. Fournier					390	16		78,6
Bouloire	107 : 27-27-27-26	84 : 28-28-28			389	15	2	95,3
Flèche V Ch.		85 : 29-28-28			385	15	1	97,6
Montval					384	16		92,5
J. Baker					375	16		75,4
R. Vercel					359	15		117,2
J. Weismann		82 : 28-27-27			354	14	1	103,7
Allonnes K					339	15		90,3
Allonnes M					336	16		88,9
Mamers			84 : 28-28-28		325	13	1	88,8
Yvré-l'E.					324	13		116,4
A. Camus			83 : 28-28-27		323	12	1	106,0
Ancinnes			81 : 27-27-27		322	13	1	100,9
Changé	83 : 28-28-27	83 : 28-28-27			322	12	2	115,3
Vibraye	82 : 28-27-27				320	13	1	95,7
C. Gavras		a eu 1 classe en +			309	14		63
Pontvallain		83 : 28-28-27			301	12	1	99,1
Grand-Lucé					300	13		100,5
Ballon					292	12		96,7
Conlie					286	12		99,0
Moulin C.					280	12		104,7
Cérans-Fou.		60 : 30-30			278	11	1	105,5
Fresnay					270	12		97,8
L. Tolstoï					270	12		83,9
B.de Nav.					248	11		91,8
Le Lude				a eu 1 classe en +	236	10		91,0
Beaumont					224	10		95,1
Mayet					209	9		93,2
Sillé					207	9		91,0
St Calais					187	8		93,5
St Cosme V.					179	9		89,3
Marolles					167	8		93,6
Chartre/L.					152	8		96,3
Bessé/Br.	a eu 1 classe en +				130	6		89,9
Dsden a	ajouté 2 classes de +	ajouté 3 classes de +	ajouté 2 classes de +	ajouté 1 classe de +	19952	805		
Snes72 aurait voulu	10 classes de +	17 classes de +	10 classes de +	8 classes de +			45	

*Clas+ : nombre de classes en + qui auraient été nécessaires pour le Snes72 afin d'avoir des classes avec moins de 26 élèves.

« a eu une classe de + » : en septembre 2025, le niveau a pu bénéficier d'une classe supplémentaire par la Dsden, alors même que le strict respect des seuils autorisait d'en avoir une de moins.

Avant toute formulation de constats, il faut garder à l'esprit que le tableau de synthèse qui donne la photographie de la rentrée 2025 minore le nombre de classes supplémentaires nécessaires car :

- les élèves Ulis ne sont pas comptés dans les classes,
- le Snes72 a opéré une sélection plutôt minimaliste des collèges qui auraient eu besoin de classes en plus.

Voici la lecture que le Snes72 fait de la rentrée 2025.

1. La répartition des **27 collèges** qui manquent d'au moins une classe pour le Snes72 ne semble pas se faire au hasard.

- a) Parmi les 20 plus grands collèges (au moins 398 élèves), **17** auraient au moins une classe manquante.
- b) Parmi les 25 plus grands collèges (au moins 385 élèves), **19** auraient au moins une classe manquante.
- c) Autour de 300 à 325 élèves, **6** collèges sur 9 auraient au moins une classe manquante.

En additionnant les constats faits en b) et c), on y trouve 25 des 27 collèges à qui il manque au moins une classe.

Observation n°1 : ce n'est pas la seule baisse démographique qui explique la baisse des dotations horaires. Les collèges qui comptent le plus d'élèves sont les plus touchés par les classes chargées.

Observation n°2 : entre 300 et 325, une variation d'une division dans un collège produit des effets importants sur les conditions d'études des élèves et d'exercice des personnels.

2. Nous aurions aimé avoir 45 classes supplémentaires : combien d'heures d'enseignement et de postes cela représente-t-il ?

En partant de la situation du collège de Mulsanne qui compte 15 classes cette année, tous niveaux confondus, nous avons multiplié par 3 ses besoins en heures d'enseignement et en Equivalent Temps Plein (ETP) de certifié.es. Nous obtenons alors l'approximation suivante de ce que représente 45 classes à l'échelle de la Sarthe.

45 classes	Français	Maths	HG	Angl.	LVB	SVT	P-C	Tech.	EPS	Arts P.	Ed.Mus.	TOTAL
Heures d'enseignement	198	172,5	139,5	147	106,5	67,5	67,5	45	150	45	45	1183,5
ETP certifié.es	11	9,6	7,8	8,2	5,9	3,8	3,8	2,5	8,8	2,5	2,5	66,4
1 classe												
Heures d'enseignement	4,4	3,8	3,1	3,3	2,4	1,5	1,5	1	3,3	1	1	26,3

Parmi tous les avantages à avoir le plus de classes possibles dans un collège, nous n'en aborderons qu'un. Plus une discipline compte d'enseignants, plus les élèves travailleront avec un autre enseignant tous les ans. Changer d'enseignant d'une année sur l'autre est plus enrichissant culturellement et humainement que de rester avec le même, qui plus est si ce dernier ne lui convenait pas.

Pour l'observation n°3, nous allons ajouter le critère de l'IPS 2024-2025. Les collèges sont ainsi classés selon leur IPS24-25 de façon décroissante. Le Snes72 se demande alors si le critère de justice social est pris en compte dans la dotation en classes des collèges à la rentrée 2025.

Doc 8 : IPS et dotation en classes des collèges : une relation complexe (Ulis exclus)

Collèges	Nb 6e : Elv./classe	5e : Elv./classe	4e : Elv./classe	3e : Elv./classe	IPS24-25	Clas+*	Elv.	Clas.
V. Colomb.	108 : 27-27-27-27				117,2	1	438	17
R. Vercel					117,2		359	15
Yvré-l'E.					116,4		324	13
					IPS départemental du collège privé	115,9		
Changé	83 : 28-28-27	83 : 28-28-27			115,3	2	322	12
A. Paré	109 : 28-27-27-27	115 : 29-29-29-28	115 : 29-29-29-28		114,2	3	439	16
Ste Jamme	159 : 27-27-27-26-26-26			111 : 28-28-28-27	110,9	2	516	20
Madeleine	a eu 1 classe en +	109 : 28-27-27-27		112 : 28-28-28-28	108,7	2	438	17
Parigné l'E.	118 : 30-30-29-29				107,6	1	417	16
A. Camus		83 : 28-28-27			106,0	1	323	12
Mulsanne	140 : 28-28-28-28-28	108 : 27-27-27-27		83 : 28-28-27	105,7	3	406	15
Cérans-Fou.	60 : 30-30				105,5	1	278	11
Moulins C.					104,7		280	12
J. Weismann		82 : 28-27-27			103,7	1	354	14
J. de l'Epine				133 : 27-27-27-26-26	103,4	1	486	19
Ecommoy			139 : 28-28-28-28-27		102,5	1	500	19
Berthelot	111 : 28-28-28-27	112 : 28-28-28-28	116 : 29-29-29-29	137 : 28-28-27-27-27	102,4	4	476	17
Suze/Sar.		a eu 1 classe en +	a eu 1 classe en +		102,1		486	20
					IPS départemental des collèges public et privé	102,1		
Champagné		a eu 1 classe en +		120 : 30-30-30-30	101,8	1	489	19
Ancinnes			81 : 27-27-27		100,9	1	322	13
Grand-Lucé					100,5		300	13
Loué					100,1		394	16
Arnage	116 : 29-29-29-29		119 : 30-30-30-29		100,0	2	460	17
Coulaines	112 : 28-28-28-28		136 : 28-27-27-27-27		99,2	2	471	18
Pontvallain	83 : 28-28-27				99,1	1	301	12
Conlie					99,0		286	12
Connerré	133 : 27-27-27-26-26	178 : 30-30-30-30-29-29	160 : 27-27-27-27-26-26		98,0	3	600	22
Fresnay					97,8		270	12
					IPS départemental du collège public	97,7		
Flèche V Ch.	85 : 29-28-28				97,6	1	385	15
Ballon					96,7		292	12
Bonnétable		107 : 27-27-27-26	a eu 1 classe en +	111 : 28-28-28-27	96,4	2	463	18
Chartre/L.					96,3		152	8
Vibraye	82 : 28-27-27				95,7	1	320	13
Sablé R	108 : 27-27-27-27	115 : 29-29-29-28		116 : 29-29-29-29	95,5	3	455	16
Bouloire	107 : 27-27-27-26	84 : 28-28-28			95,3	2	389	15
Noyen					95,1		415	16
Beaumont				a eu 1 classe en +	95,1		224	10
Ferté-Bern.			189 : 27-27-27-27-27-27-27		94,5	1	630	24
Flèche P Ve.	110 : 28-28-27-27				94,3	1	398	16
Marolles					93,6		167	8
St Calais					93,5		187	8
Mayet					93,2		209	9
Montval					92,5		384	16
B.de Nav.					91,8		248	11
Le Lude					91,0		236	10
Sillé					91,0		207	9
Allonnes K					90,3		339	15
Bessé/Br.	a eu 1 classe en +				89,9		130	6
St Cosme V.					89,3		179	9
Allonnes M					88,9		336	16
Mamers		84 : 28-28-28			88,8	1	325	13
L. Tolstoï					83,9		270	12
Sablé V					80,3		412	18
De Gennes					78,7		391	17
A. Fournier					78,6		390	16
J. Baker					75,4		375	16
C. Gavras	a eu 1 classe en +				63		309	14
Dsden a	ajouté 2 classes de +	ajouté 3 classes de +	ajouté 2 classes de +	ajouté 1 classe de +			19952	805
Snes72 aurait voulu	10 classes de +	17 classes de +	10 classes de +	8 classes de +		45		

La rangée en bleu délimite un ensemble de 14 collèges sur 56 soit 1/4.

*Clas+ : nombre de classes en + qui auraient été nécessaires pour le Snes72 afin d'avoir des classes avec moins de 26 élèves.

« a eu une classe de + » : en septembre 2025, le niveau a pu bénéficier d'une classe supplémentaire par la Dsden, alors même que le strict respect des seuils autorisait d'en avoir une de moins.

La répartition des collèges qui auraient eu besoin d'au moins une classe supplémentaire laisse penser qu'il y a en effet un lien.

56 collèges	1 ^{er} quart : 14 collèges aux IPS le plus élevé	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart : 14 collèges aux IPS le plus faible
27 collèges auraient eu besoin d'au moins une classe supplémentaire				
Collèges qui auraient besoin d'au moins une classe de +	12	8	6	1
Classes supplémentaires ajoutées par la Dsden	1	3	2	2

Les 28 collèges aux IPS le plus faible, dont les 7 de l'Education prioritaire, ne compte que 7 des 27 collèges qui auraient eu besoin d'une classe supplémentaire. A l'inverse, pour les 28 aux IPS les plus élevés, on compte 20 des 27 collèges qui auraient eu besoin d'une classe supplémentaire. A l'inverse des collèges favorisés, on peut faire l'hypothèse que dans les collèges les plus défavorisés, des classes seraient maintenues pour éviter qu'elles n'aient 26, 27 ou 28 élèves. Cette préservation des classes serait peut-être aussi facilitée par la baisse démographique actuelle.

Cependant, l'attribution des classes supplémentaires questionne. Elles ne sont pas toutes attribuées à la moitié des collèges les plus défavorisées : elle n'en a que 4 soit autant que la moitié favorisée. Quelle place occupe vraiment le critère de justice social dans la dotation en classe des collèges ?

Nous ne trancherons pas la question dans cette étude car si le problème est simple à appréhender, il faudrait en revanche des investigations très poussées pour y répondre.

56 collèges	1 ^{er} quart : 14 collèges aux IPS le plus élevé	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart : 14 collèges aux IPS le plus faible
27 collèges auraient eu besoin d'au moins une classe supplémentaire				
Collèges qui auraient besoin d'au moins une classe de +	12	8	6	1
- dont collèges de plus de 398 élèves :	7	6	4	0
20 collèges comptent 398 élèves ou plus.				

Pour quelles raisons 12 collèges aux IPS les plus élevés auraient-ils besoin d'une classe de plus ? Dans un souci de justice sociale, accepte-t-on qu'ils aient des classes plus chargées afin de préserver les collèges défavorisés ? Ou alors, est-ce à cause de leur taille ? En effet, 7 d'entre eux comptent plus de 398 élèves.

Il faut donc réussir à démêler la part respective de chacun des facteurs, ce qui est hors de notre portée car, pour y parvenir, il faudrait comprendre l'origine de l'IPS d'un collège et l'origine de sa taille. Cela revient à étudier les mécanismes qui conduisent à la répartition des différentes groupes sociaux-professionnels dans l'espace de la Sarthe. Le Snes72 restera donc très prudent dans ses conclusions.

Observation n°3 : 805 divisions permettent encore à la Dsden de la Sarthe d'opérer une répartition des classes en tenant compte des IPS des collèges. Toutefois, 805 divisions ne suffisent sans doute pas pour le faire à hauteur des besoins.

Observation n°4 : Les populations précaires sont présentes partout en Sarthe, même si cela se fait dans des proportions diverses. Les élèves issus des familles défavorisées sont donc présents dans tous les collèges : charger les classes des collèges favorisés ou des grands collèges n'est pas sans incidence sur eux.

L'Observatoire des inégalités, basé à Tours, est la référence nationale sur ces questions.

- Il rappelle que 3/4 des populations défavorisées vivent en dehors des quartiers prioritaires de la ville => l'enseignement prioritaire ne scolarise qu'une petite partie de ces élèves.
- Il indique à l'échelle nationale où se localisent les populations défavorisées, dans un [article publié en ligne le 16 janvier 2025](#).

Doc 9 : La répartition des populations pauvres selon le type d'espace (données Insee, 2021)

Types d'espace	Taux de pauvreté dans chaque type d'espace	Répartition des populations pauvres dans l'espace
Pôles urbains (au moins 10 000 emplois)	19,4 %	62,9 %
- dont communes centres	21,1 %	36,3 %
- dont banlieues	17,4 %	26,6 %
Couronnes périurbaines	10,7 %	30,7 %
Rural isolé	14,9 %	6,4 %
Sur la France	15,3 %	100 %

Lecture : 19,4 % de la population des Pôles urbains est pauvre. 62,9 % des personnes pauvres vivent dans des Pôles urbains.

Seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian : une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

(En 2023, le niveau de vie médian de la population s'élève à 25 760€ annuel. Cela signifie qu'on compte autant de Français.es qui disposent de moins de 25 760€ que de Français.es qui disposent de plus de 25 760€. Une personne disposant de moins de 60 % de 25 760€ - soit 15 456€ - est donc considérée comme pauvre.)

**Le Snes 72 en instance à la Dsden sur les DHG :
s'appuyer sur les réalités du terrain pour pouvoir rendre un Service Public de qualité**

Pour les deux Comités Sociaux d'Administration Départementaux (CSAD) qui concernent les DHG des collèges et lycées (fin janvier et mi-mars 2026), l'information communiquée par la Dsden est très pauvre.

COMMUNE	COLLEGES	Prévisions 2025 (Ens gen +ULIS)		NOTIFICATION JANVIER 2025 ENSEIGNEMENT GENERAL			
		Effectifs Prévus Janv 25	Nbre div Prévu Janv 25	HP	HSA	REP+ Pondé	TOTAL HP+HSA
ALLONNES	John Kennedy	367	16	456,00	30,00		486,00
ALLONNES	Le Marin	344	16	448,50	29,50		478,00
ANCINNES	Normandie-Maine	336	13	379,00	25,00		404,00
ARNAGE	Henri Lefevre	459	17	489,50	37,50		527,00
BALLON	René Cassin	323	12	351,50	23,50		375,00

Ci-dessus, voici un extrait du tableau communiqué pour le CSAD du 21 janvier 2025. Il ne nous est ni communiqué le nombre d'élèves par niveau, ni le nombre de classes par niveau.
Et si nous ne conservions pas les données d'une année sur l'autre, nous ne saurions pas si les DHG progressent ou reculent...

L'étude que vous venez de lire est le moyen qu'a trouvé le Snes72 pour donner du sens à ces chiffres : nous essayons d'appréhender ce que seront vos conditions de travail et les conditions d'étude de vos élèves, d'où notre attachement au nombre d'élèves par classe.

Nous aimerais, en amont du CSAD, pouvoir la mettre à jour avec les données de janvier 2026. La Dsden ne nous les communiquera pas. **Nous avons plus que jamais besoin de nos adhérent.es pour nous communiquer de cette façon les effectifs de chacune de vos classes.**

Façon de transmettre les effectifs par classe du « collège Y » via snes72@nantes.snes.edu

- 6^e : 27-26-26
- 5^e : 24-24-24-23
- 4^e : 27-28-28
- 3^e : 24-24-24

Faut-il compter les élèves Ulis ? Si vous estimatez que ces élèves passent la plus grande partie de leur scolarité dans la classe de rattachement oui. Nous vous laissons juger de ce que « plus grande partie de leur scolarité » signifie : votre ressenti est ici le meilleur critère.

Classement des classes selon leurs effectifs en Sarthe en septembre 2025

Pour le CDEN de rentrée du 18 novembre 2025, la Dsden produit un guide statistique. Pour tous les collèges, le nombre d'élèves et de classes par niveau. A partir de ces chiffres, le Snes72 organise une répartition théorique des élèves par classe en faisant en sorte qu'elle soit la plus équitable possible. Ainsi, 70 élèves pour 3 divisions donneront 3 classes de 24, 23 et 23 élèves. Ensuite, pour réaliser les tableaux suivants, on compte le nombre de classes de 12 élèves, puis de 13...

Notre décompte n'est évidemment pas juste : les collèges peuvent répartir tout à fait autrement leurs élèves dans les classes (option, projets, langues...). Mais à défaut d'avoir les chiffres du terrain, nous pouvons construire avec les données de la Dsden un bon aperçu de nos conditions de travail et des conditions d'étude dans les collèges de Sarthe.

Les deux premiers tableaux comparent la situation des classes en Sarthe, selon qu'on compte ou non les élèves Ulis dans les effectifs de leurs classes de rattachement. Selon les situations individuelles et selon les établissements, leur présence avec leurs autres camarades varie énormément. Ainsi, par rapport à la réalité, le premier tableau qui ne comptabilise pas les élèves Ulis donne des valeurs minimales. A l'inverse, le second tableau qui intègre tous les élèves Ulis donne des valeurs maximales. Si l'on avait le décompte réel du nombre d'élèves pour chacune des classes, les pourcentages réels auraient des valeurs comprises entre celles des docs 10 et 11.

Doc 10 : Nombre d'élèves scolarisés selon la catégorie de classe par niveau en 2025-26 dans les 56 collèges de la Sarthe (ULIS exclus)

Classes avec effectifs	6eme	5eme	4eme	3eme	Total
* de 22 élèves ou moins	20,3%	9,9%	11,5%	13,8%	13,9%
de 21 ou 22 élèves	14,2%	6,2%	8,2%	9,5%	9,5%
* entre 23 et 25 élèves	36,0%	37,1%	49,9%	43,7%	41,6%
de 23 élèves	11,0%	7,6%	8,2%	14,5%	10,3%
de 24 élèves	10,5%	16,4%	21,9%	7,1%	14,1%
de 25 élèves	14,4%	13,1%	19,8%	22,1%	17,3%
* de 26 élèves ou plus	43,8%	53,0%	38,6%	42,5%	44,5%
de 26 à 27 élèves	35,4%	27,8%	23,2%	28,7%	28,8%
de 28 élèves ou plus	8,4%	25,1%	15,4%	13,8%	15,8%

Doc 11 : Nombre d'élèves scolarisés selon la catégorie de classe par niveau en 2025-26 dans les 56 collèges de la Sarthe (ULIS inclus)

Classes avec effectifs	6eme	5eme	4eme	3eme	Total
* de 22 élèves ou moins	17,7%	8,7%	7,7%	10,3%	11,1%
de 21 ou 22 élèves	14,9%	5,3%	5,9%	8,1%	8,5%
* entre 23 et 25 élèves	36,1%	31,6%	46,8%	39,3%	38,4%
de 23 élèves	10,9%	5,3%	6,3%	8,5%	7,7%
de 24 élèves	7,6%	10,1%	21,0%	13,8%	13,1%
de 25 élèves	17,7%	16,2%	19,5%	17,0%	17,6%
* de 26 élèves ou plus	46,1%	59,7%	45,5%	50,4%	50,5%
de 26 à 27 élèves	34,0%	28,8%	24,9%	33,2%	30,2%
de 28 élèves ou plus	12,1%	30,9%	20,7%	17,2%	20,3%

Pour les collèges relevant de l'Education prioritaire, la réglementation fixe des seuils d'élèves par classe à respecter et inférieurs à ceux des autres collèges. Sur les 56 collèges, la Sarthe compte 7 collèges de l'Education prioritaire :

- Allonnes : Kennedy et Le Marin
- Le Mans : Joséphine Baker, Alain Fournier, Costa Gavras, Pierre Gilles de Gennes
- Sablé/Sarthe : Simone Veil

Ces 7 collèges comptent 112 classes parmi les 805 de la Sarthe. Ils scolarisent 2 552 élèves sur les 19 552 (hors Ulis). Leur part n'est donc pas négligeable à l'échelle du département. Il n'est donc pas absurde d'évaluer la situation des classes de Sarthe sur le périmètre des 49 collèges qui ne relèvent pas de l'Education prioritaire.

Doc 12 : Nombre d'élèves scolarisés selon la catégorie de classe par niveau en 2025-26 dans les 49 collèges hors éducation prioritaire de la Sarthe (ULIS exclus)

Classes avec effectifs	6eme	5eme	4eme	3eme	Total
* de 22 élèves ou moins	15,4%	5,0%	9,3%	11,9%	10,3%
de 21 ou 22 élèves	10,3%	3,3%	6,9%	6,9%	6,8%
* entre 23 et 25 élèves	34,7%	34,4%	47,2%	42,0%	39,5%
de 23 élèves	6,8%	7,2%	9,4%	10,7%	8,5%
de 24 élèves	11,5%	13,4%	19,6%	7,6%	13,1%
de 25 élèves	16,5%	13,9%	18,2%	23,8%	18,0%
* de 26 élèves ou plus	49,9%	60,6%	43,5%	46,1%	50,1%
de 26 à 27 élèves	40,4%	31,8%	25,9%	30,1%	32,1%
de 28 élèves ou plus	9,5%	28,7%	17,6%	16,0%	18,1%

Doc 13 : Nombre d'élèves scolarisés selon la catégorie de classe par niveau en 2025-26 dans les 49 collèges hors éducation prioritaire de la Sarthe (ULIS inclus)

Classes avec effectifs	6eme	5eme	4eme	3eme	Total
* de 22 élèves ou moins	14,4%	4,5%	6,5%	9,3%	8,6%
de 21 ou 22 élèves	11,2%	2,8%	4,9%	6,8%	6,4%
* entre 23 et 25 élèves	32,9%	27,7%	44,3%	35,3%	35,0%
de 23 élèves	5,2%	4,0%	5,6%	8,2%	5,7%
de 24 élèves	7,5%	8,9%	22,5%	10,3%	12,3%
de 25 élèves	20,2%	14,8%	16,2%	16,7%	17,0%
* de 26 élèves ou plus	52,7%	67,8%	49,2%	55,4%	56,4%
de 26 à 27 élèves	38,8%	32,5%	25,6%	35,4%	33,0%
de 28 élèves ou plus	13,8%	35,3%	23,7%	20,0%	23,3%

Le Snes72 espère fortement que la situation ne soit pas proche de celle du doc 13 ou, hors Education prioritaire, un peu plus d'un collégien sur deux serait scolarisé dans une classe de 26 élèves ou plus (moyenne de 21 élèves par classe pour les 22 pays de l'UE membres de l'OCDE).